



Nombre de membres du Bureau :

- \* - en exercice : 20
- présents titulaires : 15
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

**DÉLIBÉRATION n° B2017/231**

L'an deux mille dix-sept et le 19 décembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, F. ROYO, A. PIASER, M. SICARD, A. DUCASSE, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACOME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC. CLARENS, JP CABOS

**Absents excusés** : JP. COMPAGNET, S. SIMOIS, B. FOURCADE, J. DEVAUD, N. SALCUNI

**Objet** : Eclairage public - Participation de la commune de Lannemezan au financement des travaux de modernisation des réseaux et équipements

Monsieur le Président ne participe pas aux débats et à la délibération.

Dans le cadre du programme TEPcv, la communauté de communes a engagé des programmes de travaux d'éclairage public auprès du SDE 65 pour plusieurs communes, membres de l'ex-CCPLB et un programme de travaux de modernisation des réseaux et équipements d'éclairage public de la commune de Lannemezan à travers un marché public signé avec ESL.

La pratique de l'ex CCPLB consistait à fixer le même niveau participation intercommunale pour la commune de Lannemezan et pour les autres communes, dans un souci d'équité territoriale.

Il est proposé d'appeler, en vertu de ce principe, une participation par fonds libre à la commune de Lannemezan à hauteur de 15 % des factures émises par ESL.

Une première participation de 8 029.94 € a été décidée par délibération n°B2017/183 pour la situation 1 relative au premier bon de commande envoyé à ESL,

Dans le cadre du marché, 3 nouvelles factures ont été réglées à ESL :

- Situation 1 pour le bon de commande n°2 : 41 049.25 € HT  
Calcul participation de 15 % du montant de la facture = 6 157.39 €

- Situation 1 pour le bon de commande n°3 : 25 040.50 € HT  
Calcul participation de 15 % du montant de la facture = 3 756.08 €

- Situation 1 pour le bon de commande n°4 : 3 668 € HT  
Calcul participation de 15 % du montant de la facture = 550.20 €

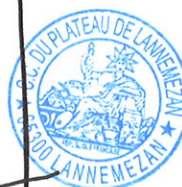
Monsieur le Premier Vice-Président demande de l'autoriser à demander à la commune de Lannemezan une participation de 10 463.67 €, soit 15 % du montant HT des 3 factures émises dans le cadre des travaux de modernisation des réseaux et équipements d'éclairage public réalisée par ESL.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- D'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à appeler à la commune de Lannemezan une participation par fonds libre à hauteur de 15% du coût HT pour 3 factures d'un montant total de 69 757.75 € HT réglées par la CCPL dans le cadre des travaux de modernisation des réseaux et équipements d'éclairage public, soit 10 463.67 €.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 19/01/18



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.